

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 059-255902767-20250414-DEL060420252-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
CANTON DE DOUAI SUD

COMMUNE DE GUESNAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 26 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Votants : 9

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente

Mesdames et Messieurs AMADEI Corinne – SENEZ Jean-Pierre- FERMEN Claudine - DEVRED Sylvain - CUISSE Marie-Line – DELARUE Laurent - DRAPIER Régine - REGNIEZ Renée

Excusées :

Madame DEMAREST Danièle

Absents :

Monsieur DELARUE Laurent

DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE

Il a été porté à la connaissance des membres du CCAS les décisions municipales prises par Madame la Présidente en vertu de la délégation de pouvoir :

01/2024 – Marché de services : contrat d'assurance CCAS (Maison pour tous) – Protection Juridique.

Le contrat est confié au groupement 2C Courtage, situé résidence Théophile Gautier 7 rue Georges Magnoac à Tarbes et CFDP Assurances situé 9-11 rue Matabiau à Toulouse pour 2 ans couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2026 pour une cotisation annuelle de 279.31€ TTC.

L'assurance l'an dernier était couverte par la SMACL et représentait une cotisation annuelle de 249.06€ TTC.

02/2024 – Marché de services : contrat d'assurance CCAS (Maison pour tous) – Responsabilité Civile

Un avenant avec la SMACL Assurances, située 141 avenue Salvador Allende CS 20000 à NIORT a été signé courant de l'année 2025 en tenant compte d'une majoration de cotisation de 15%.

Fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Maryline LUCAS

